

Règlement du jeu concours « Quizz Inbound Marketing »

Article 1 : société organisatrice

IDAGIR Webprospection, située au 4 Rue des frères lumières, 78370 Plaisir, société au capital de 3000€, sous le numéro de SIRET 49877342300021 ci-après « l'organisateur », organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat, ci-après « le jeu » selon les modalités du présent règlement et accessible depuis le site webprospection.com

Article 2 : conditions de participation

2.1- Ce jeu est ouvert à tous les utilisateurs du site webprospection.fr et à toute personne physique majeure résident en France métropolitaine qui désire participer au jeu. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

2.2- Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation l'ensemble du personnel de la société y compris leur famille et conjoints (mariage, pacs, ou vie maritale)

2.3- Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes ou qui les auront fournies de façon mensongère seront disqualifiées.

2.4- La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

Article 3 : modalités de participation

3.1- Pour participer au jeu, l'internaute devra s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription et en remplissant tous les champs obligatoires (E-mail, Nom, Prénom, Adresse, Code postal, Ville, Pays)

3.2- Il ne sera pris en compte une seule participation par foyer, toute inscription fantaisiste ne sera pas prise en compte.

3.3- L'organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de non ou mauvaise réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

3.4- les participations peuvent commencer à partir du jour où le jeu apparaîtra sur le site internet de l'organisateur : le 27 Mars 2015 à 12h00 et la date limite de participation est définie le 30 Avril à minuit.

Article 4 : sélection du gagnant

4.1- Pour être désigné comme gagnant, l'internaute devra avoir donné la bonne réponse à toutes les questions.

Une réponse ayant la même signification que la bonne réponse est considérée comme validée, du moment que le sens général est identique ou que les mêmes mots clés sont utilisés.

4.2- Si il y a plusieurs participants qui ont les bonnes réponses, un tirage au sort aura donc lieu pour les départager, par un algorithme informatique en ligne.

4.3- le gagnant sera contacté par voie électronique et désigné sur le site internet de l'organisateur. S'il ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'organisateur.

4.4- Du fait seul de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à citer son nom et son activité dans toute manifestation publi-promotionnelle sur le site internet de l'organisateur et sur tout site ou support affilié sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et de rémunération autres que le prix gagné.

Article 5 : description du lot gagnant

5.1- Le gagnant au jeu gagnera le lot suivant : la création et l'envoi d'un mailing à une liste maximale de 1000 contacts (fourni par ses soins, à défaut nous pouvons utiliser une base publique sans en garantir la crédibilité), avec le tracking des retours (clics, ouverture, lecture)

5.2- Un briefing sera prévu entre l'organisateur et le gagnant, dans le délai choisi par le gagnant, ne pouvant pas excéder 1 mois après l'envoi de l'e-mail l'informant de sa réussite. Le lot sera livré dans un délai proportionnel à l'importance du projet demandé, ne devant pas excéder 1 mois après le briefing.

Article 6 : jeu sans obligation d'achat

La participation au jeu est sans obligation d'achat. Aucun remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au jeu ne pourra se faire.

Article 7 : dépôt du règlement

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse : <http://www.webprospection.com/non-classe/jeux-concours-quizz-inbound-marketing/> et est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'organisateur du jeu à l'adresse de la société organisatrice.

Article 7 : données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution du prix. Ces informations ne seront pas transmises à des prestataires ou partenaires ni à tout organisme à fin commerciales.

En participant au jeu, le participant se verra inscrit aux lettres d'informations de l'organisateur. Les données recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent du droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à l'adresse de la société organisatrice.

Article 8 : litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française, Pour être prises en comptes, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de la société organisatrice et au plus tard quatre-vingt-dix jours après la date limite de participation au jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement et à défaut d'un accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétant de Versailles, auquel compétence exclusive est attribuée.